



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

**Restructuration du Mur René Cassin marchés n°06222M001,
06222M002 et 0522A001 - avenant n°1 d'augmentation de la masse
de travaux**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoint :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060372

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre de la restructuration du mur René Cassin, un marché a été passé avec l'entreprise SADE pour le lot 1 « Terrassement et gabionnage », avec l'entreprise Vivatys pour le lot 2 « Structure bois et aménagements paysagers » et avec l'entreprise GREAULT pour le lot 3 « Serrurerie ».

En cours d'exécution des terrassements, il a été constaté que la nature de la roche est très friable et présente donc un risque majeur d'érosion qu'il convient de prendre en compte. Cet élément étant à l'origine difficilement appréhendable compte tenu de l'aménagement initialement réalisé (obligation de casser la structure de soutènement) et de la topographie des lieux (pente importante).

Par conséquent, des travaux de consolidation de la falaise s'avèrent indispensables afin de sécuriser le futur aménagement de manière optimale. Il s'agit, pour l'essentiel, de renforcement d'assises de gabions, et de talus par rajout de gabions.

Ces faits impactent également sur l'aménagement paysager par la nécessité de prestations complémentaires, notamment un grillage antichute de pierres. En sus, un habillage en panneaux bois supplémentaire s'avère nécessaire afin de dissimuler un mur en parpaings découvert lors des terrassements.

Enfin, pour les mêmes raisons, il est nécessaire d'adapter la ligne de vie.

I- Incidences sur le lot 1 (marché N° 06222M001)

Les prestations non prévues au marché s'élèvent à la somme de 17 138,00 € HT. Parallèlement, certaines prestations du marché initial, pour un montant global de 2 220,00 € HT, ne sont plus nécessaires. Ce qui porte le montant de l'avenant à 14 918,00 € HT, soit une augmentation de la masse de travaux de 15,56 %.

Montant du marché 06222M001 après avenant n° 1

	HT	TTC
Ø Montant du marché initial	95 830,00 €	114 612,68 €
Ø Montant de l'avenant n° 1	14 918,00 €	17 841,93 €
Ø Montant du marché après avenant n° 1	110 748,00 €	132 454,61 €

II- Incidences sur le lot 2 (marché N° 06222M002)

Les prestations non prévues au marché s'élèvent à la somme de 10 093,72 € HT. Parallèlement, il convient de procéder à une réduction de certaines prestations du marché initial, pour un montant de 1 382,95 € HT. Ce qui porte le montant de l'avenant à 8 710,77 € HT, soit une augmentation de la masse de travaux de 20,58 %.

Montant du marché n° 06222M002 après avenant n° 1

	HT	TTC
Ø Montant du marché initial	42 334,98 €	50 632,64 €
Ø Montant de l'avenant n° 1	8 710,77 €	10 418,08 €
Ø Montant du marché après avenant n° 1	51 045,75 €	61 050,72 €

Incidence sur le lot 3 du Marché N°05222A001

L'incidence se traduit par une réduction du montant du marché liée à l'adaptation de la ligne de vie. Les prestations du

marché initial représentaient la somme de 3 659,76 € HT. Le montant de l'avenant représente la somme de 227,76 € HT en moins value.

Ce qui porte le montant du marché après avenant à 3 432,00 € HT, soit une réduction de la masse de travaux de 6,22 %.

Montant du Marché N°05222A001 après avenant N°1

	HT	TTC
Ø Montant du marché initial	3 659,76 €	4 377,07 €
Ø Montant de l'avenant n° 1	- 227,76 €	- 272,40 €
Ø Montant du marché après avenant n° 1	3 432,00 €	4 104,67 €

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable le 1^{er} septembre 2006.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 du marché n° 05222M001 d'un montant de + 14 918.00 € HT, soit 17 841.93 € TTC.
- approuver l'avenant n° 1 du marché n° 05222M002 d'un montant de + 8 710.77 € HT soit 10 418.08 € TTC.
- approuver l'avenant n° 1 du marché n° 05222A001 d'un montant de - 227,76 € HT soit - 272,40 € TTC.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants correspondants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)